

Zeitschrift: Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse
Herausgeber: Société Forestière Suisse
Band: 70 (1919)
Heft: 1

Nachruf: Nos morts

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 28.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Relevons parmi les particularités biologiques de cet insecte la rapidité de son développement et la brièveté de la période des dommages par la chenille. C'est là un facteur qui, d'emblée, doit rendre difficile la lutte contre ce ravageur et l'application des moyens répressifs.

Pendant l'été, l'automne et l'hiver les larves séjournent dans la couverture morte du sol, de 1 à 3 cm. de profondeur, enfermées dans un solide cocon de couleur brune, de forme cylindrique et arrondi aux deux extrémités. L'élaboration du cocon semble devoir se passer rapidement. Ainsi, nous avons rapporté du Höhragen de nombreuses larves, le 29 mai 1917 au soir. Le lendemain matin une était déjà enfermée dans son cocon; à la fin de la journée, il y en avait quatre. Le 31 mai 1918, nous avons prélevé de nouveaux échantillons; le lendemain matin, plus de 10 avaient déjà tissé leur cocon. (A suivre.)

NOS MORTS.

† J.-C. Roulet.

De nouveau une figure très sympathique, connue et aimée de nombreux forestiers suisses et étrangers, disparaît avec James-Constant Roulet.

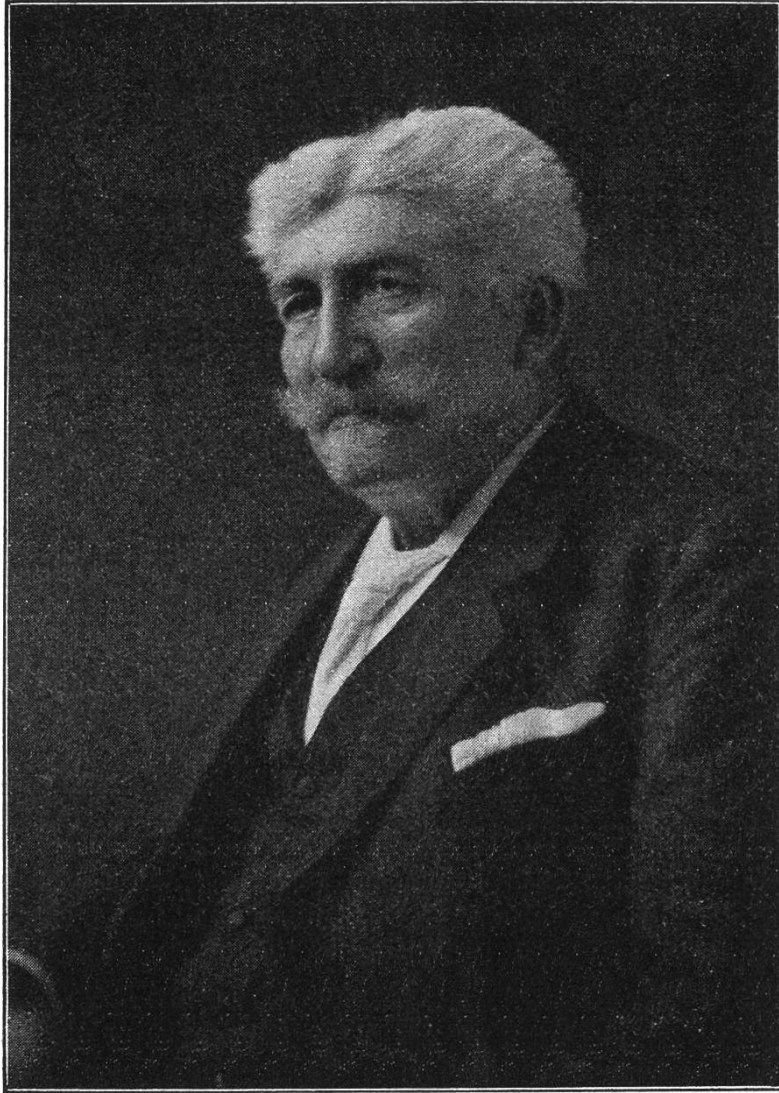
Tous ses contemporains se souviendront de sa haute stature et de sa belle prestance, de l'aménité de son abord, de l'affabilité, de la cordialité de son accueil envers chacun. Sa nature enjouée, ses relations étendues, ses goûts et son savoir en faisaient un compagnon et un causeur charmant, aimant l'anecdote, le trait, la boutade spirituelle. Il n'en était pas moins un ami très sûr; les petits, les humbles, les enfants, se sentaient attirés vers lui, lui faisaient confiance et cela le touchait.

Doué d'une fort belle intelligence et d'une grande capacité de travail, il s'est voué aux questions les plus diverses d'intérêt général et local, y apportant le plus grand désintéressement personnel et toujours disposé à accepter les rôles les plus effacés. Il a su servir son pays dans toutes les situations; dans le domaine fédéral, comme lieutenant-colonel d'artillerie sous l'ancienne organisation; dans le domaine cantonal, comme chef du Service forestier neuchâtelois et comme commissaire général pour la lutte contre le phylloxéra; dans le domaine communal, comme membre des autorités locales et d'organisations s'occupant du bien public.

Nous avons à retracer ici surtout les moments principaux de sa carrière forestière.

Né en 1842, il manifesta très jeune un goût prononcé pour les choses de la nature; sorti du gymnase de Neuchâtel, il fut admis en 1860 à l'Ecole des hautes études de Carlsruhe dont il suivit pendant trois ans les cours de sciences forestières. Puis il fit un stage pratique

de deux ans dans le superbe domaine forestier de la Forêt-Noire, à Gernsbach, sous la direction de l'Oberförster Eichroth, homme actif et énergique dont il aimait à parler et qui lui apprit la valeur des heures matinales. On était souvent à l'aube en forêt. J.-C. Roulet conserva cette habitude de se lever très tôt. Dans la suite, lorsque la maison



J.-C. Roulet

commençait à s'animer, il avait déjà plusieurs heures de travail derrière lui, et c'est sans doute à ce fait qu'il a dû de pouvoir tenir tête à ses multiples charges.

En 1865 il fut appelé, par le Conseil d'Etat, à seconder comme adjoint M. Lardy, inspecteur des forêts et domaines de l'Etat. Le canton ne possédait pas encore de législation forestière, mais une loi était à l'étude et fut promulguée en 1869. Roulet, appelé en 1870 aux fonctions d'inspecteur général nouvellement créées, fut l'ouvrier

qui fit passer dans le domaine des faits les principes proclamés par cette loi. Il faut relever ici surtout que c'est grâce à lui que fut introduite la gestion technique des forêts. En effet la loi ne prévoyait, pour les forêts communales, que la création de postes de préposés forestiers, ceux-ci formés dans des cours élémentaires de deux mois. Roulet, par une intense action personnelle auprès des communes et des corporations, réussit à les convaincre que leur intérêt bien entendu consistait à s'associer pour former des arrondissements dirigés par des techniciens. Cette organisation due à l'initiative intelligente et énergique de Roulet et au libre acquiescement de la grande majorité des communes, plaça d'emblée toutes les forêts publiques sous une gestion technique; elle fut définitive; les revisions subséquentes de la loi forestière en 1883, en 1897 et en 1917 que Roulet avait reçu la mission de préparer, ne firent que la confirmer et la compléter. Sous cette influence, l'économie forestière fit en cinquante ans dans ce canton des pas de géant; on y assista à l'éclosion de la sylviculture et à un changement radical de l'état des forêts qui était généralement pitoyable. Il y a dans ce fait de quoi honorer à jamais la mémoire d'un homme, et les nombreuses belles futaies dont le manteau orne aujourd'hui les pentes du Jura neuchâtelois ou dont la couronne en protège les faîtes sont le plus beau monument qu'il eût pu rêver.

L'ambition de ce premier inspecteur général était d'étendre à toutes les forêts, non seulement aux forêts publiques, les bienfaits de la protection de la loi; et c'est pourquoi après l'essai insuffisant d'un régime pour les forêts particulières introduit par la loi de 1883, on en vint au régime strict et efficace de 1897 qui a banni à tout jamais, espérons-nous, des forêts neuchâteloises la hideur de la coupe rase. Et c'est aussi sous cette inspiration que le canton de Neuchâtel, invité par les lois forestières fédérales de 1876 et de 1902 à procéder à la classification des forêts de son territoire en protectrices et non protectrices, les a toutes déclarées protectrices. Grâce à ce fait, Etat, communes et particuliers ont pu, pendant la crise mondiale et sans qu'il y paraisse de l'extérieur, puiser à pleines mains dans le domaine forestier restauré, et y trouver de quoi satisfaire les besoins du pays et ceux du régime des compensations!

Sous le rapport cultural, Roulet ne pouvait pas ne pas avoir été impressionné par la beauté des peuplements de la „Forêt Noire“ et par la précision de la méthode de leur traitement et de leur administration. Mais il avait cependant assez d'éclectisme pour ne pas rester prisonnier d'un système et il avait volontiers prêté les mains aux essais qui devaient frayer la voie dans les forêts publiques de son canton à un traitement plus objectif, plus expérimental, plus vivant. La dernière revision de la loi forestière qu'il a pu introduire mais à laquelle il ne lui a pas été donné de collaborer jusqu'à la fin, en porte les traces visibles.

De la part du Conseil d'Etat, M. le Dr Pettavel, chef du Dépar-

tement de l'Industrie et de l'Agriculture, a rendu devant la tombe ouverte un éloquent et juste hommage de gratitude au disparu, le plus ancien fonctionnaire de ce Département.

Roulet a occupé une place considérable au sein de la Société des forestiers suisses. Il a fait partie du Comité permanent de 1880 à 1904 et y fut remplacé par M. Muret, le président actuel. Il a présidé notre Société pendant dix ans, soit de 1893 à 1902; sa parfaite connaissance de l'allemand, son éloquence, sa belle intelligence et son tact lui ont permis d'être un président accompli. Lequel des assistants à l'ensevelissement du professeur Landolt ne se souvient encore du magnifique et émouvant discours qu'il prononça à cette occasion.

Roulet a bien mérité de son pays et de ses forêts; ses collègues, réalisant sa longue et patiente action à la vue du résultat qui, lui parti, éclate à tous les yeux, dans la sylve neuchâteloise, lui conserveront un impérissable souvenir.

H. By.

† Paul Hefti, inspecteur forestier.

Quand ses collègues ont vu pour la dernière fois le Forstmeister Hefti, c'était à l'assemblée générale de la Société des forestiers suisses à Lucerne, en septembre dernier. Il y avait pris la parole plusieurs fois. Il avait rompu une lance en faveur du maintien de nos forêts vierges; il avait exprimé au nom des anciens élèves du professeur Engler leur joie de voir leur maître promu docteur *honoris causa*. Mais surtout il avait, de sa voix chaude et convaincante, exposé à nouveau les avantages de l'Office forestier central, de ce nouvel organisme à la réalisation duquel il a travaillé durant deux ans et à la réussite duquel il a contribué plus que tout autre. Car, il faut bien le dire, notre office forestier c'est son œuvre, et il n'est pas exagéré de prétendre que sans ce diligent et infatigable ouvrier il n'eut peut-être pas vu le jour.

L'office forestier mis sous toit et dûment constitué, Paul Hefti s'en était revenu de Lucerne auréolé en quelque sorte de la gloire d'un triomphateur. Ses collègues et amis se réjouissaient de son succès. Ils admiraient sa belle persévérance, son robuste optimisme, son ardeur au travail et cette facilité qui lui permettaient de jouer avec les difficultés. Rédacteur heureux, inspecteur forestier jouissant dans son arrondissement d'une popularité de bon aloi, entouré de l'affection d'une jeune épouse et de la chaude amitié de nombreux amis, Paul Hefti, en pleine santé, avait devant lui le plus bel avenir. La vie lui plaisait. Il était devenu un enfant gâté de la fortune.

Et voilà qu'il n'est plus. La grippe nous l'a pris. Deux semaines à peine de l'abominable maladie ont suffi pour terrasser celui qui semblait si fort et à qui la vie paraissait n'offrir que sourires. Il avait quarante ans à peine.

Ceux seuls qui l'ont approché et qui l'ont vu à l'œuvre savent combien grande est cette perte pour la sylviculture suisse. Elle est cruelle.

Sorti de l'école forestière de Zurich en 1900, Paul Hefti eut des débuts assez difficiles. Il s'occupa plusieurs années à des travaux d'aménagement, fut six ans adjoint à l'inspectorat forestier de Bâle-Campagne et de celui de Zurich, son canton d'origine. En 1911, mis à la tête



Paul Hefti, inspecteur forestier,
19 mars 1879—30 octobre 1918.

du 6^e arrondissement zurichois (Bulach), il trouva enfin le champ d'activité qui convenait à son esprit entreprenant, assoiffé de progrès, ennemi de la routine. Cet arrondissement était alors une des citadelles de la coupe rase suivie du reboisement en épicéa. En peu de temps, le jeune inspecteur réussit à faire abandonner ce système déplorable à communes et à particuliers et à y introduire les méthodes basées sur la régénération naturelle. Quelle somme d'énergie et de persévérance, combien de tact ne fallait-il pas pour obtenir un tel résultat? Paul Hefti possédait ces qualités précieuses au plus haut degré et celle aussi d'entraîner son monde. C'était un remarquable meneur d'hommes.

Ceux qui lisent la *Zeitschrift für Forstwesen* savent avec quelle distinction le défunt a rédigé ce journal pendant les deux dernières années. Il avait un réel talent d'exposition dont ont pu bénéficier aussi les lecteurs de la *Nouvelle Gazette de Zurich*, dans laquelle il a publié de nombreux articles de vulgarisation forestière.

C'est surtout au sein du Comité d'action de notre Société que Paul Hefti a donné toute sa mesure. On se souvient que ce comité avait été nommé en 1911 pour étudier la suite à donner à la motion Engler, dont le but était d'instruire nos populations et nos autorités sur l'importance économique d'une gérance forestière intensive. Cette commission sommeilla jusqu'au moment où le défunt, qui en était le secrétaire, réussit à lui insuffler quelque peu de cette vie débordante dont il était animé. Et dès lors, depuis le commencement de 1917, presque tout ce qu'a créé ce comité fut l'œuvre de Hefti. Programme de travail, circulaires aux autorités, aux agents forestiers, rapports divers, articles de propagande, étude des moyens financiers de l'Office forestier, c'est lui, presque seul, qui mit tout en action. Nous qui l'avons vu de près au travail, nous restons émerveillé de tout ce qu'il a su faire en si peu de temps. Les difficultés semblaient l'attirer; fertile en ressources, il les surmontait en souriant sans jamais se laisser abattre. Et il n'abandonnait une question qu'après l'avoir résolue à fond. Quel dommage qu'ayant contribué si puissamment à mettre sur pied l'Office forestier, il ne puisse être là pour l'assister dans ses débuts. A d'autres de reprendre le gouvernail qu'il tenait avec clairvoyance et d'une main ferme. Puissent-ils s'inspirer de son exemple et de cet esprit généreux qui savait se dépenser sans compter pour autrui et pour son pays.

Son dernier travail, pour lequel il s'est surmené, c'est le „*mémorial*“ dont l'avait chargé le Comité d'action, œuvre de propagande forestière destinée à une publicité étendue dans notre pays. Achevée peu avant la réunion de Lucerne, cette publication de longue haleine va être livrée sous peu à la publicité dans nos trois langues nationales. Ce sera en quelque sorte le testament forestier de notre ami.

P. Hefti avait une qualité précieuse et bien rare dans notre temps de hâte fébrile: il savait trouver le temps pour ses nombreuses occupations, sans en négliger aucune. Ainsi, par exemple, il avait institué à Zurich une réunion d'amis et de collègues forestiers. Nous nous rencontrions une fois par semaine, le soir. Il ne nous souvient pas qu'il en ait manqué une seule! Et pourtant Bulach, où il avait son domicile, est à quelque dix kilomètres de Zurich! Nous devisions choses de la forêt, projets nouveaux, articles à écrire pour populariser les questions forestières. Quel plaisir de l'entendre développer ses idées, suggérer toujours quelque tâche nouvelle, stimuler les jeunes, encourager les hésitants. Dans ce petit cercle zurichois, il a exercé une action féconde, car il était notre centre de ralliement. Combien il va nous manquer!

Ce tableau de l'activité de Paul Hefti ne serait pas complet si nous n'ajoutions qu'il était un militaire zélé et qu'il revêtait dans nos milices le grade de capitaine d'infanterie. La politique l'attirait et il croyait devoir participer à la vie active du citoyen; membre du comité cantonal du parti radical zurichois, il assistait aux réunions politiques où son talent de parole l'avait mis en vedette.

Le 1^{er} novembre, quelques collègues et amis du défunt ont accompagné sa dépouille mortelle au cimetière rustique de la jolie ville de Bulach. Le religieux recueillement de sa population, au passage du triste cortège, nous a montré qu'elle réalisait toute la perte qu'elle venait d'éprouver. Le souvenir de son brillant inspecteur forestier y restera longtemps vivace.

Au bord de la tombe, M. l'adjoint Flury, au nom des amis de notre regretté collègue, lui a dit, en paroles parties du cœur, l'éternel adieu.

Nous présentons, au nom du corps forestier, à la dévouée compagne de P. Hefti et à son oncle, l'expression de toute notre sympathie.

Enlevé en pleine force, le Forstmeister Hefti nous restera en lumineux exemple.

Honneur à sa mémoire !

H. Badoux.

AFFAIRES DE LA SOCIÉTÉ.

Rapport annuel pour 1917/1918

présenté par le président à l'assemblée générale de la Société suisse des forestiers, le 30 septembre 1918, à *Lucerne*.

L'année dernière à Langenthal, nous avons tous espéré pouvoir recommencer avec 1918 la série de nos sessions ordinaires, sur le même plan qu'avant la guerre.

Mais notre espoir a été déçu et, cette année encore, votre Comité a dû se résigner à ne vous convoquer qu'à une simple session administrative.

Les temps sont trop sérieux, la situation générale trop grave, les difficultés économiques trop réelles pour songer à faire plus et nous permettre d'organiser sans arrière-pensée, au milieu d'une population en proie aux difficultés de la vie journalière, une réunion ayant un caractère de festivité trop marqué.

Bien plus, l'ennemi intérieur qui est venu encore contribuer à augmenter la tristesse et les deuils et qui n'a épargné ni le corps forestier, ni les élèves de l'Ecole forestière — la grippe — a failli même être la cause d'un renvoi définitif de notre réunion d'aujourd'hui.

Nos collègues de Lucerne ont droit à toute notre reconnaissance pour l'obligeance avec laquelle ils se sont mis à notre disposition pour organiser cette réunion et pour l'empressement avec lequel ils ont éla-